



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E96322

VALABLE JUSQU'AU 28/09/2024

ÉDITÉ LE 18/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/05/1989
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 02/02/2023
40 000

Raison sociale : ENTREPRISE VELARD

33 RUE DE L'ETANG COUTIN
52290 HUMBECOURT

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHAUMONT

Téléphone : 03 25 04 00 06
Portable : 06 75 98 16 77

Fax : 03 25 04 00 06

Siret : 351 536 743 00013

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 4401661

Site Internet : www.sasvelard.fr
E-mail : eurl.velard@orange.fr

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 4197570604

Responsabilité légale :
VELARD JULIEN PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 4197570604

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2023

Effectif moyen : 1 Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	09/11/2023
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Carreleur, Charpentier, Couvreur, Maçon, Plâtrier / Plaquiste)	09/11/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	09/11/2023
o Fenêtres de toit	09/11/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	09/11/2023
o Isolation des murs par l'extérieur	09/11/2023
o Isolation des combles perdus	09/11/2023
o Isolation des planchers bas	09/11/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE REIMS
9 RUE ROLAND COFFIGNOT
51100 REIMS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.